

VILLE DE HOENHEIM



RAPPORT SUR

LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2016

Pour mener à bien tous les projets, un temps de réflexion est nécessaire. Aussi, le législateur impose-t-il aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire, première étape du cycle budgétaire annuel.

Un débat obligatoire

La tenue du débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (Article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 – art 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que celui-ci.

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et sur la structure et la gestion de la dette, doit être adressé aux conseillers municipaux au moins 5 jours avant la réunion du conseil. Il doit comporter en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait également l'objet d'une publication.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.)

Il donne aux membres du conseil municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et sur les axes majeurs de sa politique générale. Par conséquent, il est dans la logique d'un tel débat de permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'état de la situation financière de la collectivité, telle qu'elle résulte de l'évolution passée ;
- d'être informée des principales contraintes, internes à la commune et externes à elle, qui pèsent sur la préparation du budget ;
- de discuter des priorités qui détermineront le contenu des dépenses et le niveau des recettes qui seront affichées dans le budget primitif, et qui constituent donc les orientations budgétaires.

Le décret d'application de la loi susvisée, qui doit fixer le contenu précis du rapport n'étant pas paru à ce jour, nous examinerons les aspects suivants :

- données sur le contexte économique et financier,
- analyse de la situation financière propre de la collectivité,
- perspectives pour les années à venir.

A. L'environnement économique et financier général

1. Conjoncture économique

a) *Produit intérieur brut :*

Après la stagnation de l'activité observée en 2013 (+0,3%) et 2014 (+0,4%), l'économie française devrait croître d'environ 1,2% en 2015 selon l'INSEE (Note de conjoncture juin 2015). Le gouvernement a basé ses hypothèses pour la prochaine loi de finances sur une croissance à +1,5% en 2016 (estimation de l'OCDE et de la commission européenne plus élevée).

b) *Inflation*

En France, après une inflation faible en 2014 (+0,5%), la hausse des prix à la consommation devrait rester faible en 2015 à environ + 0,6 %.

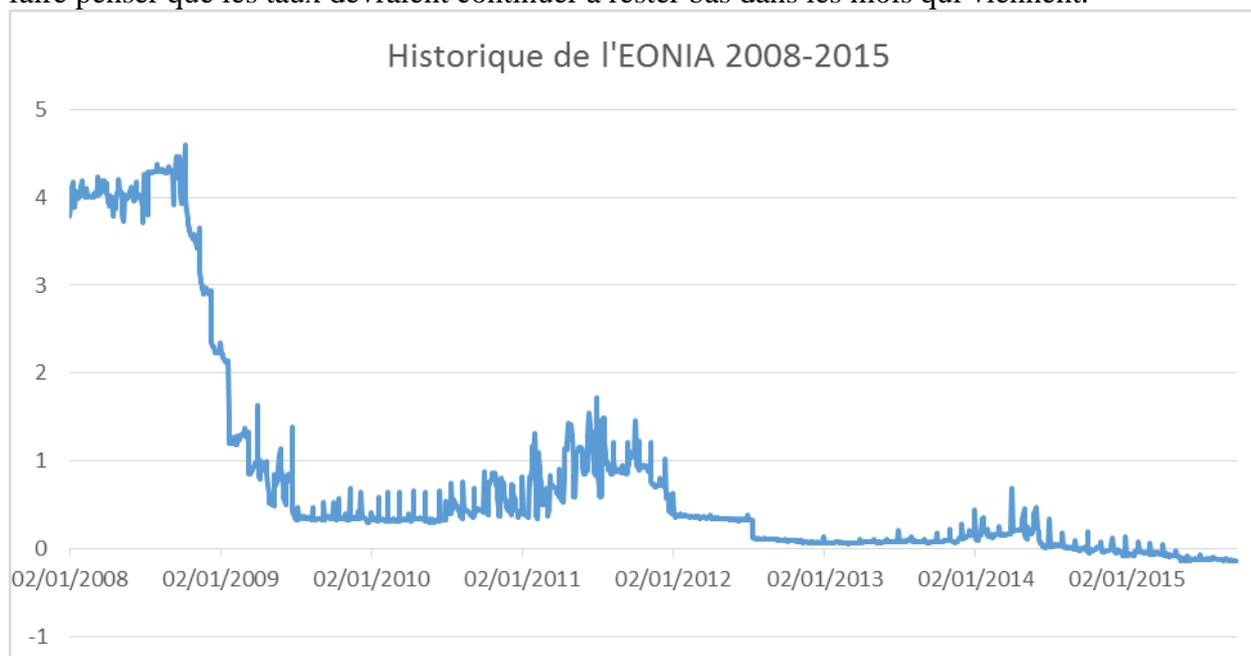
c) *Consommation privée*

La consommation des ménages devrait fortement augmenter en 2015 à +1,6% (contre +0,6% en 2014).

2. Evolution des taux d'intérêt

L'Euribor, qui est un des index de révision de nos prêts à taux variables, était resté de façon stable à des taux historiquement bas depuis 2009. Après un léger sursaut en 2011 aux environs de 1,4 %, cet index a baissé de façon très importante en 2012 pour atteindre un plancher à l'été 2014. La Banque Centrale Européenne (BCE) avait baissé début septembre 2014 son principal taux directeur à 0,05%, un record historique. Il est resté inchangé depuis cette date.

Sur les 12 prochains mois, l'incertitude est grande, mais la situation économique tend à faire penser que les taux devraient continuer à rester bas dans les mois qui viennent.



NB : Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne). Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'euribor

3. Loi de finances pour 2016 : principales mesures concernant les collectivités locales

a) Les concours financiers de l'Etat

Afin de participer à l'effort de réduction des dépenses publiques, les collectivités locales sont mises à contribution à travers un plan triennal.

Cet effort est basé sur :

- une baisse des concours financiers de l'Etat de 2015 à 2017 de 10,7 Md € dont 3,67 Md € en 2016, qui sera imputée sur la DGF, qui elle-même devrait faire l'objet d'une réforme en 2016.

La Dotation nationale de péréquation (DNP) serait supprimée et son enveloppe serait intégrée à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la Dotation de solidarité rurale (DSR).

D'une manière générale, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales devrait se poursuivre dans les années à venir.

b) Les mesures fiscales

Après une revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties par un coefficient forfaitaire de 1,009 inscrit dans la loi de finances pour 2015, les valeurs locatives seront probablement augmentées en 2016 au rythme de l'inflation, soit environ 1%.

c) Les autres dispositions

Après 6 ans de gel du point d'indice, le traitement des agents de la fonction publique ne sera pas revalorisé de façon globale en 2016.

Les cotisations vieillesse (part patronale et part salariale) continueront d'augmenter conformément au décret N°2014-1531 du 31 décembre 2014.

La cotisation CNFPT passera de 1 % à 0,8% en 2016.

Un soutien à l'investissement des collectivités territoriales est également prévu avec la mise en place par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) d'une solution de préfinancement à taux zéro des remboursements versés par l'Etat au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et l'élargissement du dispositif du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments.

B. L'état des finances municipales à Hoenheim en 2015

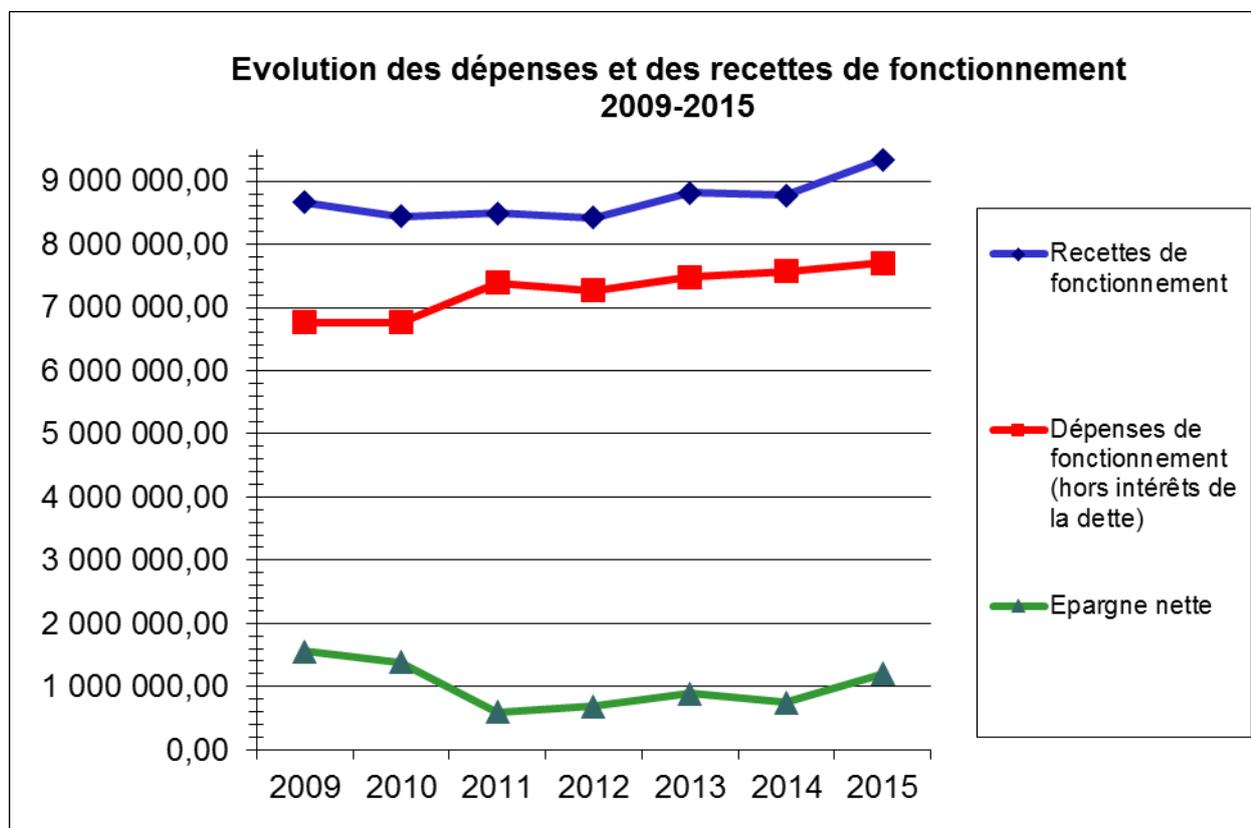
1. Situation financière globale

En 2014, Hoenheim faisait partie des 8 communes de la CUS (sur 28) à avoir le produit des 3 taxes directes locales le plus faible. Son potentiel fiscal reste traditionnellement faible. Les finances communales sont, par conséquent, très sensibles aux apports extérieurs (dotations, subventions).

D'un autre côté, Hoenheim figurait en 2014 parmi les communes les moins endettées de la C.U.S., avec 294 € de dette par habitant, à un niveau bien en dessous de la moyenne nationale (958 €/habitant en 2014).

Avec un niveau d'investissement stable par rapport à 2014 (environ 1,1 millions d'euros), l'année 2015 a connu plusieurs projets d'ampleur inégale. Les investissements se sont concentrés sur l'entretien du patrimoine (fin de la rénovation du gymnase du centre et de l'extension des ateliers municipaux, rénovation des sols de l'école maternelle du Ried, câblage et mise en place de vidéoprojecteurs numériques interactifs en cours pour toutes les salles de classe des deux écoles élémentaires, travaux sur le réseau d'éclairage public). Les reports d'investissement sur 2016 seront importants essentiellement en raison du phasage du projet de club-house au gymnase du centre.

La hausse des recettes réelles de fonctionnement, plus importante que la hausse des dépenses de fonctionnement, a pour conséquence l'augmentation de l'excédent de fonctionnement par rapport à 2014, sachant que ce dernier nous permettra de conserver un niveau d'investissement important en direction des services aux habitants de notre ville.



2. Gestion de trésorerie

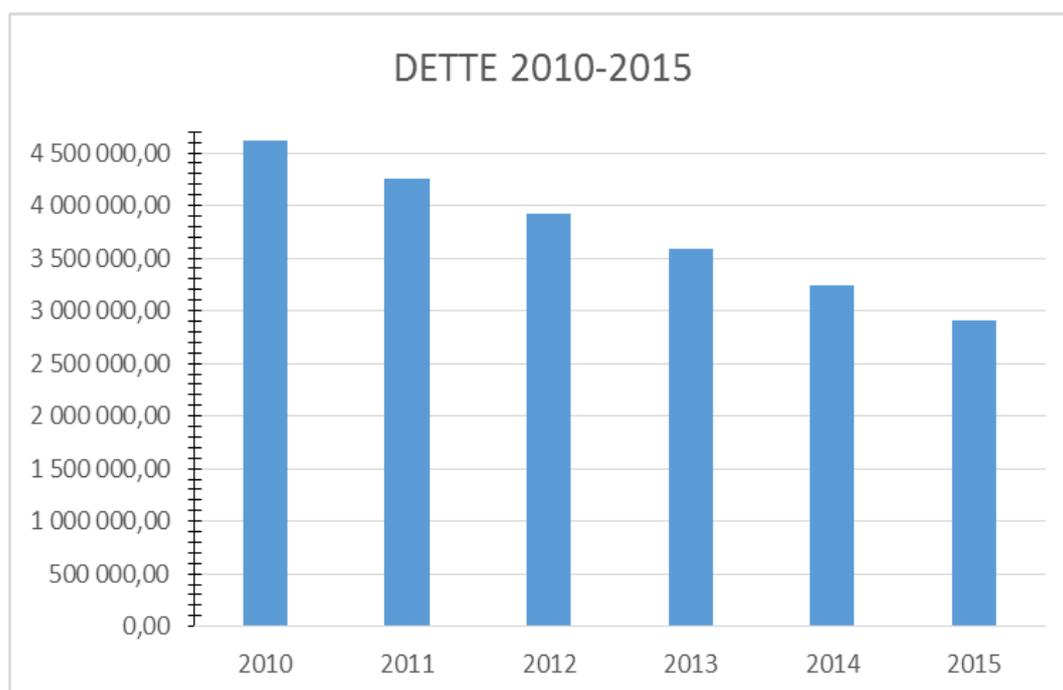
Il n'a pas été utile de mettre en place une ligne de trésorerie en 2015. La trésorerie a été suffisante pour supporter les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



3. Gestion de la dette

Le dernier emprunt ayant été contracté en 2011, la commune de Hoenheim est dans une phase de désendettement continu. Tous contrats confondus, le capital restant dû à la fin 2015 s'élèvera à environ 2,9 millions d'euros.

Les emprunts sont de type A1 selon la classification Gissler, c'est-à-dire des produits financiers basiques, et comprennent deux prêts à taux fixe, un prêt à taux variable basé sur l'EURIBOR et un prêt à taux révisable basé sur le livret A.



4. Le personnel communal en 2015

Au 1^{er} janvier 2015, le personnel communal se compose de 147 agents (94 à temps complet et 53 à temps non complet), représentant 116,82 « équivalents temps plein ». 80% du personnel est composé d'agents titulaires.

Le temps de travail est de 35 heures par semaine, sachant que la durée hebdomadaire de service de certains agents est inférieure à ce chiffre, en raison de la spécificité de leurs fonctions (ex. personnels des cantines, personnels d'entretien, ...).

Outre les 3 emplois fonctionnels (DGS, DGA, DST) et la collaboratrice de cabinet du maire, le personnel communal se répartit comme suit :

- Filière administrative : 27 agents
- Filière technique : 41 agents
- Filière sociale : 40 agents
- Filière médico-sociale : 2 agents
- Filière culturelle : 19 agents
- Filière animation : 18 agents

La moyenne d'âge du personnel communal se situe à 46 ans. Il y a eu 9 départs d'agents (7 départs à la retraite et 2 démissions) et 7 arrivées (5 embauches et 2 remplacements) en 2015.

A ce jour, quatre agents bénéficient d'un logement de fonction et un agent bénéficie d'un véhicule de fonction.

5. Evolution de la section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

- Les produits du domaine et des services
Ces produits continuent d'augmenter en 2015, en raison de la montée en puissance du multi accueil « Les Champs Fleuris » et des garderies.
- Les impôts et taxes
Le produit des impôts et taxes (qui représentent près des 2/3 des recettes de fonctionnement) augmente légèrement en 2015.
La dotation « Eurométropole de Strasbourg » est identique à celle de 2014.
Les recettes liées à la taxe additionnelle, aux droits de mutation et à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), sont en hausse en 2015.
- Les dotations et participations
Ce poste de recettes diminue en 2015. En particulier, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 13% et la dotation nationale de péréquation (DNP) diminue d'environ 8%.

- Recettes exceptionnelles

En 2015, il n'y a pas de recettes exceptionnelles importantes attendues, si ce n'est le produit de la vente de notre local au centre commercial « Le Ried », suite à la décision de notre assemblée.

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général restent stables en 2015 par rapport à 2014 : la baisse des dépenses d'énergie compense les hausses liées d'une manière générale à l'augmentation des frais de réparation et d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, espaces verts, véhicules, etc).

- Les dépenses de personnel

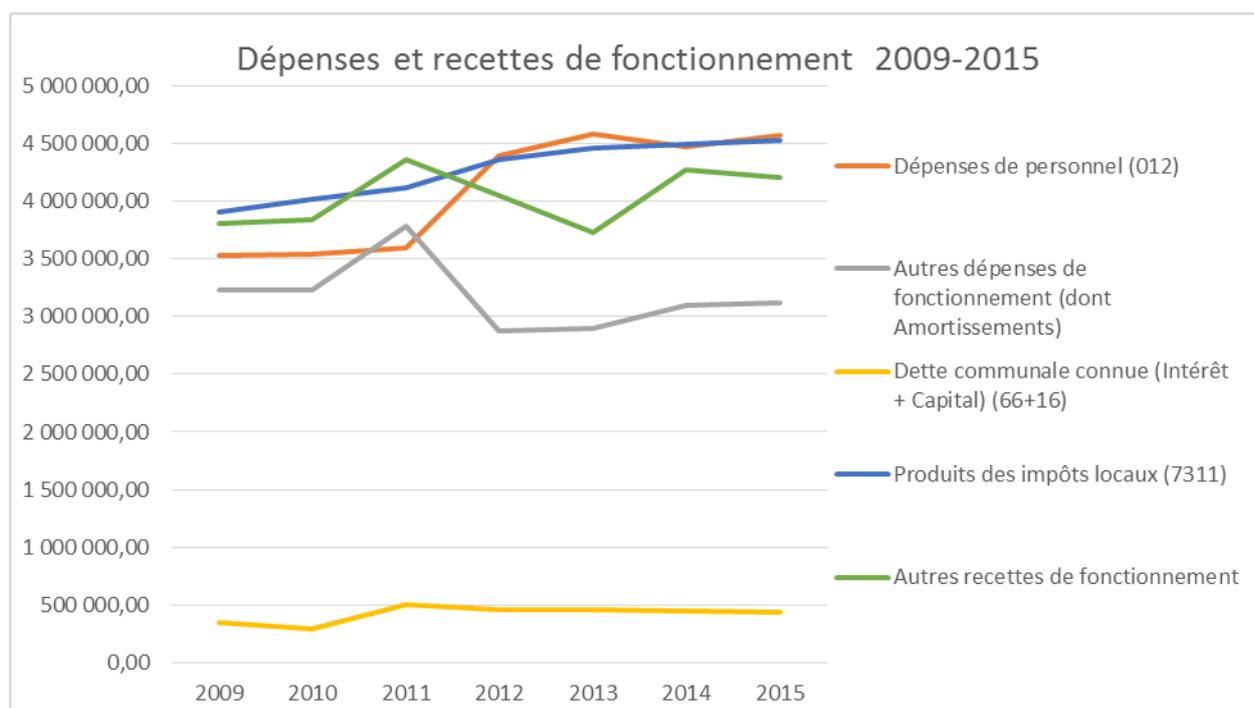
Les dépenses de personnel, premier poste de dépenses de fonctionnement, connaît une légère progression (environ + 2% en 2015). Le non-remplacement de départs volontaires (retraite, mutation, etc) n'a pas compensé la hausse des frais de personnel liée essentiellement au glissement vieillesse technicité (GVT) et à l'augmentation de certaines charges sociales.

- Les charges financières

Les charges financières continuent de baisser en 2015, passant à moins de 100 000 €. Il n'a pas été fait appel à l'emprunt en 2015.

- Les autres dépenses

Les subventions versées par la ville restent sensiblement au même niveau qu'en 2014.



6. Evolution de la section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

- Le FCTVA, la TLE et la TA
Faisant suite à une année moins importante en matière de dépenses d'investissement, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) diminue logiquement par rapport à la somme reçue en 2014, et représente environ 190 000 €. La Taxe locale d'équipement (TLE) et la Taxe d'aménagement (TA), liées au marché immobilier, augmentent fortement.
- Les subventions d'investissement reçues
Les subventions d'équipement reçues s'élèvent à environ 140 000 €, essentiellement pour la rénovation de la halte-garderie et du gymnase du centre.
- L'appel à l'emprunt
Il n'a pas été fait appel à l'emprunt en 2015.

b) Les dépenses d'investissement

- L'amortissement des emprunts
En 2015, la ville de Hoenheim aura remboursé environ 337 000 € de capital au titre des emprunts contractés.
- Les études, acquisitions et travaux
Ces dépenses atteignent environ 1,1 millions d'euros en 2015.

Parmi les grandes dépenses d'investissement payées en 2015, on peut noter : la rénovation du gymnase du centre, les travaux d'extension-rénovation aux ateliers municipaux, la rénovation des sols à l'école maternelle du Ried, les travaux de câblage à l'école élémentaire « Bouchesèche », ainsi que les travaux de rénovation de notre réseau d'éclairage public.

C. Orientations budgétaires

1. Les dépenses de fonctionnement en 2016

- Les charges à caractère général

La maîtrise des charges courantes devra se poursuivre, même si la recherche de nouvelles économies sera plus difficile à qualité de service constante. En effet, de grands postes de dépenses sont de plus en plus difficilement compressibles. Les dépenses en matière d'énergies restent soumises aux variations des marchés et aux décisions gouvernementales.

- Les dépenses de personnel

Ces dépenses seront soumises à un objectif de stabilité en 2016. Bien qu'aucune variation du point d'indice ne soit prévue, la moyenne d'âge du personnel est à la hausse et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) a un impact fort sur les dépenses de personnel. Les cotisations patronales continuent d'augmenter.

Il y a 2 de départs en retraite prévus en 2016, qui ne seront que partiellement compensés.

- Les charges financières

Elles continueront à baisser d'une façon régulière en 2016, sachant qu'avec un taux d'endettement de 294 €/habitant, notre ville se situe parmi les communes les moins endettées de l'Eurométropole .

- Les autres dépenses

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait être stable à environ 5000 €

L'enveloppe allouée aux subventions devrait fortement augmenter, afin de compenser les loyers des salles et équipements utilisés par les associations hoenheimois.

2. Les recettes de fonctionnement en 2016

- Les impôts et taxes

La revalorisation des taux d'imposition (TH, TFB, TFNB) n'est pas prévue en 2016 et la hausse des valeurs locatives devrait suivre l'évolution de l'inflation, d'où une relative stagnation de ces recettes.

Après une bonne année 2015, le produit des taxes additionnelles de droits de mutation devrait stagner.

- Les dotations et participations

La baisse des dotations de l'Etat est annoncée. La Dotation générale de fonctionnement (DGF) baisserait en 2016 d'environ 60 000 € et la Dotation nationale de péréquation (DNP) devrait être supprimée (environ 55 000 €).

Les allocations compensatrices de la fiscalité directe locale seront diminuées de 6%, soit une baisse d'environ 10 000 €

La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg devrait rester au même niveau qu'en 2015, soit environ 412 000 €

- Les autres recettes

Les redevances de concessionnaires des réseaux de gaz et électricité (environ 12000 €) devraient être maintenues en 2016.

L'instauration en 2015 de nouveaux tarifs pour les salles et équipements communaux, générera de nouvelles recettes en 2016.

3. Le programme d'investissement pour 2016-2019

Après une année 2015 où diverses réflexions et études ont été menées parallèlement à diverses opérations de gros entretien, 2016 annonce le début visible de grands chantiers.

Les grands axes de cette année seront :

- Le chantier du club-house au gymnase du centre et les travaux d'accompagnement annexes,
- La rénovation et l'extension de l'école maternelle du centre, suite au concours d'architectes lancé en 2015,
- La poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public.

A cela s'ajouteront des crédits pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles et les services municipaux, ainsi que différents travaux de gros entretien du patrimoine communal.

NB : Il conviendra d'y ajouter les reports des travaux votés en 2015, ainsi que le remboursement en capital des emprunts antérieurs.

Les années 2017 et 2018 seront fortement impactées par le chantier de restructuration de l'école maternelle du centre et ses phases 2 et 3, avec le réaménagement de l'immeuble du 5 rue de l'école, en vue d'y regrouper toutes activités périscolaires, et la création d'une maison de la musique au 25 rue des voyageurs.

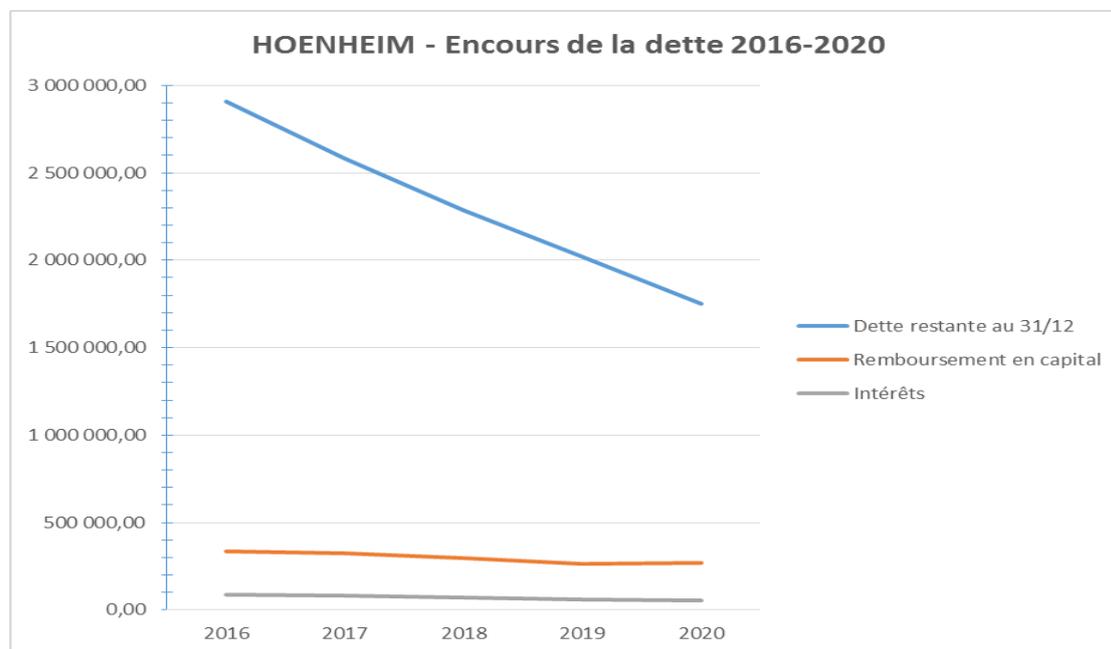
4. Le financement des investissements 2016

En 2016, une part importante du financement des investissements pourra être assurée par l'autofinancement.

De plus, le FCTVA sera stable, puisque les dépenses d'investissement 2015 auront été plus ou moins équivalentes à celles de 2014.

Enfin, des subventions d'investissement seront sollicitées auprès de nos partenaires financiers, selon le type de dépenses qui seront réalisées.

5. Prévision d'évolution de la dette

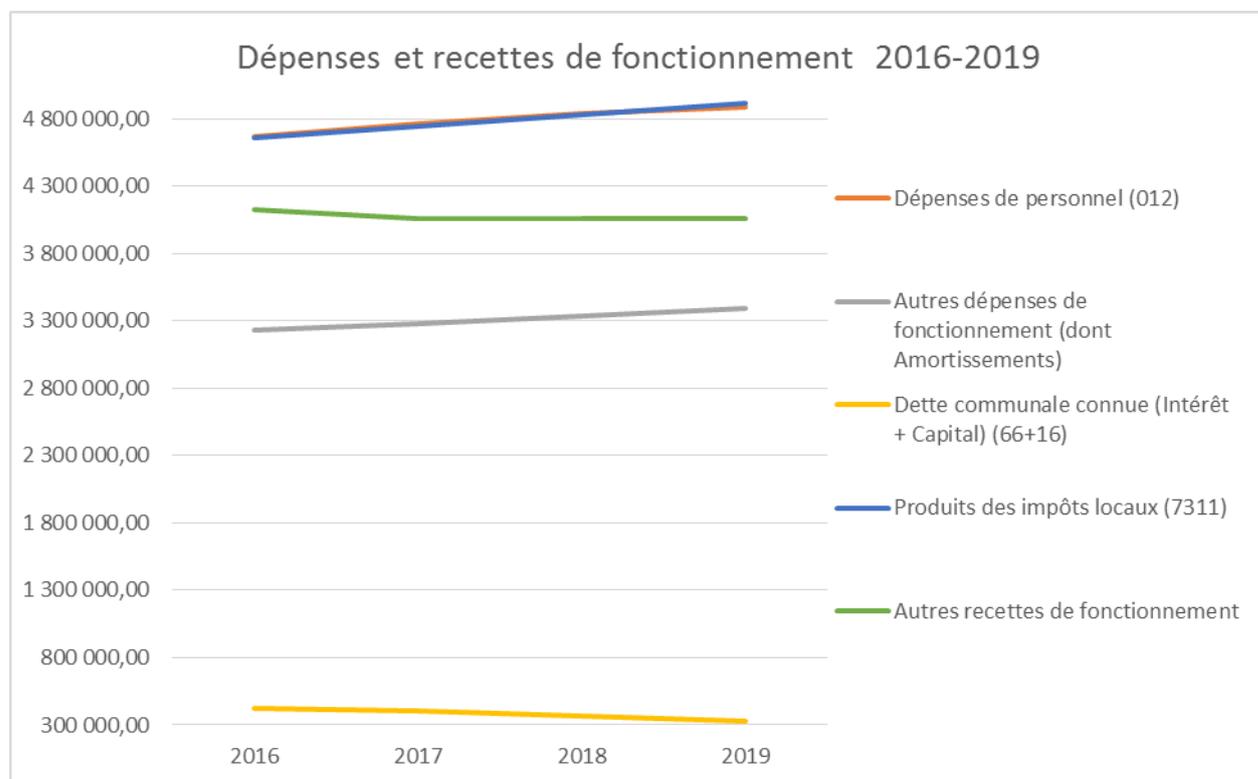


6. Prévision d'évolution de la section de fonctionnement 2016-2019

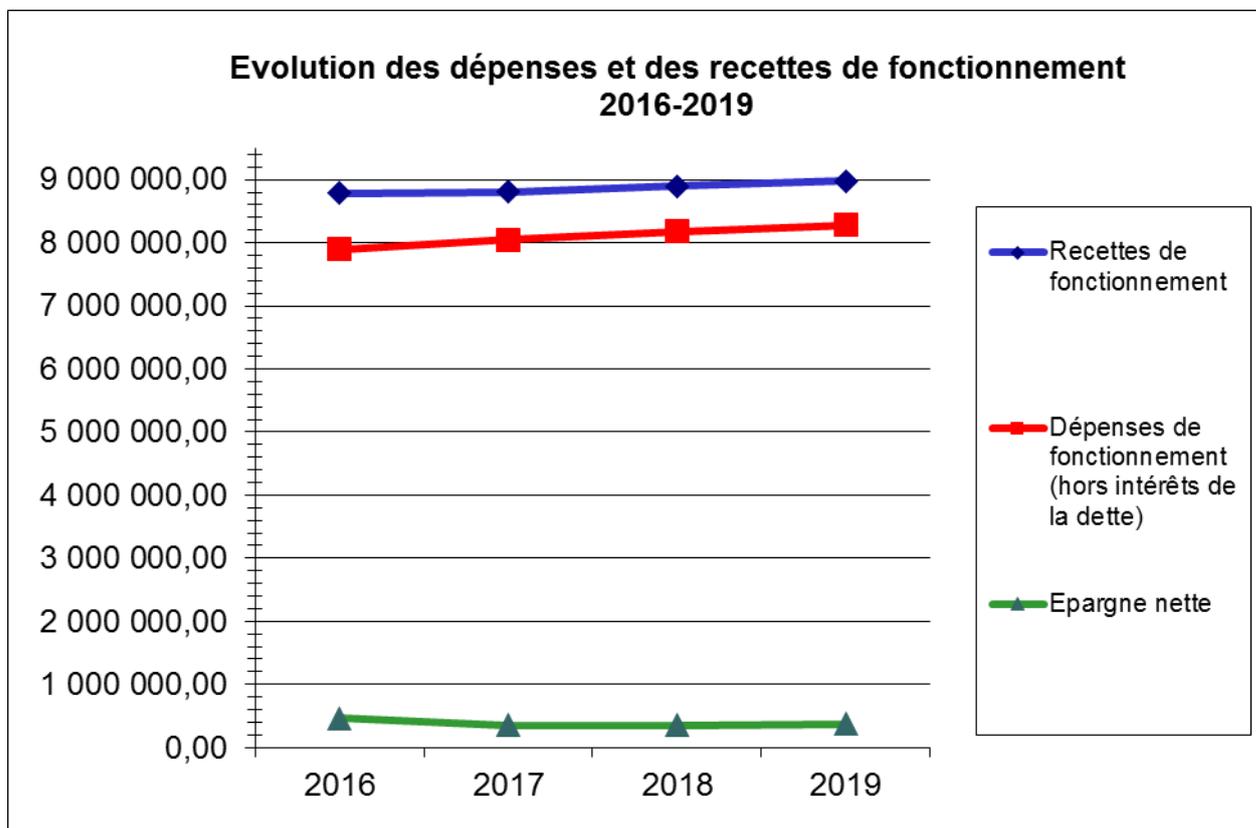
Les hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement pour les quatre prochaines années reposent sur plusieurs postulats :

- La stabilité des taux des trois taxes locales (TH, TF, TFNB)
- Le non recours à l'emprunt

- La stabilisation des dotations de l'Etat à partir de 2018 (après une forte baisse de 2014 à 2017)
- Le maintien des autres recettes de fonctionnement à leur niveau actuel
- Le non-remplacement des départs de certains membres du personnel communal jusqu'en 2019 (réorganisation / mutualisation des services)
- La maîtrise des autres dépenses de fonctionnement, ainsi qu'une inflation modérée.



Ces prévisions permettent d'en déduire un maintien de l'épargne nette au niveau actuel.



7. Programme pluriannuel d'investissement 2016-2020

Conformément aux engagements pris par la municipalité, et grâce à la gestion rigoureuse de nos finances, l'ensemble des investissements structurants pourront être réalisés au cours de ce mandat.

Au titre de ces derniers, les années à venir verront notamment et successivement la réalisation des programmes suivants :

- Rénovation / extension de l'école maternelle du centre,
- Réaménagement complet de l'immeuble sis au 5 rue de l'école, en vue de l'accueil de l'ensemble des services rattachés au périscolaire,
- Rénovation lourde et réaffectation de l'immeuble sis au 25 rue des voyageurs, en vue de l'accueil de l'école municipale de musique et de l'harmonie municipale,
- Restructuration complète du centre socioculturel de Hoenheim,
- Travaux de rénovation lourde au groupe scolaire « Bouchesèche ».

Bien évidemment, en bon gestionnaire, nous solliciterons le concours financier de l'ensemble de nos partenaires institutionnels pour financer l'ensemble des opérations éligibles.